



Assemblée des délégués du 9 novembre

Generalsekretariat/Secrétariat général

Lignes de force d'une politique démocrate-chrétienne
en matière économique et sociale

Allocution d'ouverture de M. Hans Wyr, conseiller national,
Viège

Le 8 décembre 1974, la peuple suisse devra se prononcer sur deux questions pratiques et les conséquences de sa décision s'étendront aux domaines politique, économique et social. Pour ce qui est des finances fédérales, il s'agit de trouver les fonds qui permettront à la Confédération d'accomplir ses tâches. Quant à l'assurance-maladie, nous aurons à déterminer l'orientation de cette branche de l'assurance sociale qui peut modifier de façon particulière ses structures socio-politiques et qui exige également d'énormes ressources financières.

Avant que notre assemblée ne se penche en détail sur ces problèmes, je vais tenter d'exposer ici brièvement quelques-uns des traits essentiels de notre politique économique et sociale.

Prosperité sociale dans l'Etat fédéral

Personne ne peut ignorer que notre Etat fédéral se trouve aujourd'hui devant un cahier de charges extrêmement lourd. L'état des tâches est impressionnant: politique sociale, défense nationale, transports et communications, enseignement et recherche, ainsi que l'agriculture, sont les cinq tâches qui absorbent le 76,5 pour cent de toutes les dépenses fédérales. A elle seule la politique sociale, en tant que tâche fondamentale de la Confédération, émerge au budget de 1975 pour 3,27 milliards de francs. Cela ne fait pas moins de 22,2 pour cent des dépenses totales, soit le plus gros morceau du fameux gâteau. Ajoutons encore à ces cinq tâches les relations avec l'étranger, comprenant l'aide au développement, et nous aurons nommé les tâches primordiales de notre Etat. "On ne saurait même concevoir l'Etat ex ce 20e siècle sans son engagement dans ces différents domaines", a dit M. Huber, chancelier de la Confédération. Nous tenons à cet engagement. Cependant, l'ampleur des prestations devrait

faire comprendre à chacun que les responsables de notre pays sont tenus de vouer tous leurs soins à développer ces tâches et à les mener à bonne fin.

Actif et passif de la société de consommation

On compte la Suisse parmi les Etats modernes à haut rendement. Pourtant, le conseiller fédéral Chevallaz a pu dire que nous avons le budget le plus modeste de tous les Etats européens. Les prestations de cet Etat doivent être considérées dans le cadre d'action de l'actuelle société de consommation. Celle-ci a à son actif des succès importants: l'élimination de la misère matérielle et de la pauvreté dans la plus grande partie de la population, l'accès de larges milieux à la formation, l'extension des loisirs et des possibilités de détente, une prévoyance sociale étendue pour les vicissitudes de la vie, une grande liberté dans le choix des biens de consommation. Mais tout aussi impressionnant est le passif de la prospérité économique. Le mécontentement et les troubles ont augmenté. Comme le disait Jakob David dans une récente et remarquable conférence les trois points suivants sont pour nous source d'inquiétude:

Les vrais et réels problèmes de la société sont escamotés et peuvent brusquement resurgir avec violence. Les biens matériels qu'il s'agisse de la production ou de la consommation, ont cessé d'être des moyens pour devenir des fins. A mesure que les biens et les services sont surestimés, que l'homme ne vit plus que pour la consommation, la désintégration de la société s'accroît.

A ces dangereuses manifestations sociales s'ajoutent, dans le domaine économique, les développements difficilement prévisibles de la situation économique. Les dangereuses répercussions de l'inflation sur les institutions sociales de notre pays sont apparues en pleine lumière au cours de ces dernières années.

Nous faisons toujours la même constatation: les gens s'imaginent que les prestations accrues de l'Etat sont la cause des aspects négatifs de la société de consommation. L'amélioration des prestations sociales fait figure de bouc émissaire. Des titres tel

que: "Dynamisation socio-politique de l'inflation", et d'autres du même genre dénotent, dans leur teneur même, une telle attitude. Nous ne sommes pas d'accord que l'on fasse ainsi jouer les croque-mitaine à l'Etat fédéral, dont la surcharge est imposée par le développement, ou à une politique sociale raisonnable. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas disposés à bien réfléchir avant de confier de nouvelles tâches à l'Etat fédéral et à nous demander si une nouvelle extension de l'assurance sociale serait économiquement et financièrement supportable et quelles seraient ses conséquences au point de vue social.

Il s'agit d'établir une bonne fois clairement ce que nous voulons lorsque nous traitons de questions à la fois économiques et sociales.

De même que la prévoyance-vieillesse, la politique sociale et économique de la Suisse repose sur trois piliers: l'éthique sociale chrétienne, à laquelle nous nous sentons liés, les forces du libéralisme et le mouvement socialiste des travailleurs. Le temps ne nous permet pas aujourd'hui de marquer ce qui nous sépare du système libéral, axé sur l'individualisme, et de la conception socialiste, orientée vers des solutions collectivistes. Par contre, qu'il nous soit permis de rappeler une fois de plus quelles sont les marques essentielles d'une politique démocrate-chrétienne en matière économique et sociale.

Une politique centrée sur l'homme

Notre premier souci est de nous imprégner des valeurs chrétiennes! Nous plaçons au centre de notre politique l'homme et sa destinée. L'homme dans la communauté - dans la famille, la société et l'Etat - est ainsi le point de départ, le centre et le but de toute la vie socio-économique. Si l'on avait été plus conscient de ces valeurs dans le passé, nous n'aurions pas devant nous un monde où l'homme n'est trop souvent classé que comme élément de production et de consommation, et où des secteurs importants de la vie personnelle et sociale sont imprégnés d'esprit économique. L'économiste, au contraire, de

même que le progrès économique doivent être mis au service de l'homme tout entier. C'est cela, en fin de compte, qui justifie l'économie, le progrès et une saine croissance.

Une croissance effrénée menaçant l'environnement, une course à la production devenant une vraie terreur pour le consommateur: tout cela n'est pas dans l'intérêt de l'homme. A partir de l'idée que nous nous faisons de l'homme, il importe à longue échéance de remplacer la croissance quantitative par la croissance qualitative.

Solidarité

L'économie au service de l'homme, cela veut dire qu'elle doit servir l'homme tout entier: non seulement ses besoins matériels mais surtout ses besoins spirituels, culturels, moraux et religieux. Servir l'homme, cela veut dire en d'autres termes prendre en considération tous ses besoins, toutes ses grandeurs et ses misères. A l'échelle de la planète, le principe appelé solidarité a pour conséquence que l'obligation de l'entraide internationale ne saurait être absente d'une politique sociale chrétienne.

En politique intérieure, le principe de la solidarité est pour nous un facteur essentiel de détermination, quand il s'agit de défendre et d'améliorer la situation sociale des classes disposant de faibles ressources, et en particulier de la famille en tant que support de notre ordre social. Cui, la famille est et reste l'objectif principal d'une politique démocrate-chrétienne. La péréquation solidaire s'accomplit principalement en développant le système des assurances sociales. Mais elle se réalise également dans le droit du travail et dans la formation (par le régime des bourses). Les articles économiques de la constitution fédérale, comme aussi les esquisses d'une politique structurelle régionale dans la loi sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne, ouvrent à la confédération de nouvelles et multiples possibilités de réaliser pratiquement cette solidarité. Mais il y a encore d'autres

instruments importants pour réaliser cette solidarité sociale: ce sont les collectivités subordonnées à la Confédération, ainsi qu'une multitude d'organisations privées exerçant une activité sociale.

Cette solidarité sera aussi l'un des arguments décisifs en faveur d'une réorganisation de l'assurance-maladie.

La mise au service de l'homme des forces économiques nous conduit également au principe de la participation. Celle-ci commence avec la participation responsable du salarié sur la place de travail de l'exploitation et de l'entreprise. Le principe de la participation doit finalement trouver son aboutissement dans le contrôle de la puissance économique pour la protection des hommes eux-mêmes, ainsi que dans la création de nouvelles possibilités d'organisation.

La juste application des principes de la solidarité et de la participation responsable aboutit à ce bien capital qu'apporte à la communauté la politique sociale que nous poursuivons: la paix sociale. Une politique économique et sociale ainsi conçue évite la lutte des classes et cherche la solution des conflits sociaux dans des dialogues entre partenaires. L'institutionnalisation de dialogues entre partenaires sociaux serait actuellement une contribution précieuse à la solution des problèmes sociaux de l'heure.

Accès à la propriété privée

Dans notre vision socio-politique des choses, la propriété privée sous toutes ses formes est toujours considérée, en principe, comme un moyen permettant à la personnalité de s'affirmer. Pour nous, la propriété privée fait incontestablement partie des droits fondamentaux du citoyen. Cependant, sa nature individuelle doit se compléter de l'obligation sociale. Ce n'est que par son orientation sociale que la propriété privée reçoit cette disposition collective qui est fondamentale pour tous les biens. Aucune autre question socio-politique à l'heure actuelle ne nous incite autant que celle-ci à nous charger de la tâche éminemment difficile d'empêcher la propriété privée de perire

sa fonction sociale, ce qui nous conduirait à l'individualisme, et en même temps de veiller à ce que la propriété ne soit pas vidée de sa fonction individuelle, ce qui aboutirait au collectivisme.

Economie sociale de marché

Cet aperçu serait incomplet si nous en restions à la constatation que la conception économique et sociale valable pour nous ne peut réussir que dans le climat de l'économie de marché libre et sociale. Liberté contractuelle, propriété privée et liberté du commerce et de l'industrie - même si elles ne sont pas indépendantes - sont les piliers de cet ordre économique qui est à la base de notre Etat de droit social et libéral. Cette économie de marché aura pour nous un caractère social, s'il nous garantit à tous un revenu satisfaisant.

Droit des cercles restreints - Droit de la famille - Fédéralisme

Dans l'ensemble des valeurs démocrates-chrétiennes, c'est le principe de la subsidiarité qui a suscité le plus grand intérêt. Dans bien des milieux, il est vrai, on doute qu'il soit possible de l'appliquer. Mais c'est justement en un temps comme le nôtre que ce principe conserve toute sa valeur. D'après lui, c'est à la société qu'il appartient de créer les conditions dans lesquelles l'individu peut exercer ses forces avec succès. La société ne limite pas son espace vital; elle crée un nouvel espace vital et l'étend. Le sens positif de ce principe est de montrer que le fédéralisme bien compris est dans la reconnaissance et le renforcement de la libre initiative de l'individu et des forces sociales. Le droit des cercles restreints - ainsi qu'on a traduit parfois, et avec beaucoup de bonheur, le principe de subsidiarité - vaut en premier lieu pour la famille. Ce principe est en cause également dans les réformes sociales. Il faudra s'en préoccuper lors de la réorganisation de l'assurance-maladie.

Il s'agit de la liberté

Le sens d'une liberté responsable, c'est l'épanouissement personnel de l'homme dans la communauté. Même la solidarité, la subsidiarité, l'entente entre partenaires, l'économie sociale de marché et la propriété privée ne sont fondées que si elles permettent à la personne de se développer. A l'occasion du dernier congrès des démocraties

chrétiennes d'Europe, la menace qui pèse sur cette liberté a été exposée dans une déclaration de principe. Je m'en voudrais de ne pas faire profiter nos délégués des réflexions faites à cette occasion, et qui conservent pour nous toute leur valeur.

"La liberté est menacée dans le domaine économique par la société de masse, la bureaucratie, le téléguidage anonyme, le nivellement. Mais elle ne peut succomber qu'à ses propres faiblesses: l'obsession de l'efficacité, la tendance égarée à revendiquer, à s'accommoder de l'injustice et du manque de sens communautaire. Le but de la liberté, c'est la libre disposition de soi au lieu de la disposition forcée, la coresponsabilité au lieu de l'indifférence, la solidarité entre les hommes au lieu de l'isolement. La liberté est donc synonyme non pas seulement d'individualisme, mais aussi de voisinage actif; non pas seulement de critique, mais aussi de confiance; non pas seulement d'émancipation, mais aussi d'obligation; non pas seulement de pluralisme philosophique, mais de reconnaissance de l'ordre moral des valeurs qui forme la base de toute société. Liberté et coresponsabilité sont inséparables".

Une fois de plus, j'exprime le ferme espoir que nos délégués examineront à la lumière de ces principes les deux questions constitutionnelles qui leur sont soumises et qu'ils décideront en conséquence.